



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1662

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Projets innovants - Attribution de subventions à la SAS La Cordée, la SARL Ferrand et l'association ABSolidaires pour leur programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1662**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Projets innovants - Attribution de subventions à la SAS La Cordée, la SARL Ferrand et l'association ABSolidaires pour leur programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole du 10 décembre 2015, par délibération n° 2015-939, a adopté son Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de trois orientations qui se donnent pour ambition de :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires,
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

L'objet de cette délibération est de soutenir des projets innovants répondant à l'objectif 4 de l'orientation 1 du PMI'e "encourager une production de projets "insertion-entreprise" ", qui vient préciser la nécessité de structurer des partenariats entre professionnels de l'insertion et acteurs du développement économique, pour des résultats plus efficaces et plus efficaces dans la durée.

Aussi, la Métropole de Lyon souhaite, à travers les projets qui lui sont présentés, soutenir des actions innovantes permettant de favoriser des dynamiques nouvelles dans le parcours des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Trois organismes ont sollicité le soutien de la Métropole dans cette perspective :

- la société par action simplifiée (SAS) La Cordée, avec la création d'un espace de communauté de travail permettant à des bénéficiaires du RSA de bénéficier de l'appui des membres du réseau et d'ateliers de dynamisation,
- la SARL Ferrand, qui porte l'action les "Vitaminés de l'emploi" et souhaite créer un site internet à destination des employeurs et des demandeurs d'emploi afin de faire le lien entre les compétences recherchées par les entreprises et les compétences des demandeurs d'emploi sans passer par la lettre de motivation et le curriculum vitae (CV),
- l'association ABSolidaires, qui cherche à favoriser la mutualisation entre acteurs de l'insertion et à développer le lien avec le monde économique.

**I - Action de la SAS La Cordée****1°- Présentation du projet**

La Cordée a un savoir-faire reconnu en matière de construction et d'animation de communautés de travail et d'espaces de coworking basés sur des valeurs solidaires : création de locaux qui offrent services et convivialité, construction de réseaux professionnels dans un esprit participatif, synergies et échanges de services et de compétences entre les différents membres.

La Cordée a su créer un système efficace qui permet à des personnes aux parcours très différents de prendre confiance et d'enclencher de solides dynamiques de création d'activités et d'emplois nouveaux sur les territoires où elle s'implante.

Dans le cadre de son installation dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, La Cordée propose d'expérimenter une action visant à dynamiser l'insertion professionnelle des primo-entrepreneurs et des chercheurs d'emploi en lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire.

Ce projet correspond aux objectifs définis dans le cadre du PMI'e, avec une logique d'expérimentation innovante impliquant de nouveaux acteurs du monde économique.

L'action vise à mélanger les publics cibles avec des utilisateurs "classiques" des lieux, afin de favoriser l'accès à un réseau étendu et à une diversité de profils importante, en plus de sortir les publics cibles de leur environnement traditionnel et de leurs habitudes.

L'appui financier de la Métropole et de l'État (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)) est sollicité pour accompagner des publics en création d'activité, en recherche d'emploi et pour des structures emploi/insertion du territoire.

Cette action permettrait de décloisonner et créer des synergies entre les réseaux "emploi/insertion" de l'arrondissement, les réseaux professionnels/entrepreneurs de La Cordée et les entreprises implantées dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement.

L'objectif est de cibler cette expérimentation pilote sur 60 bénéficiaires sur 10 mois (2 promotions de 30 d'une durée de 5 mois chacune), avec un taux de sortie positive de 50 % pour les chercheurs d'emplois.

Ces promotions permettront de développer un esprit de cohésion, et les cinq mois pourront être valorisés par les bénéficiaires dans leur parcours.

2 types de publics sont concernés :

- 30 bénéficiaires du RSA dont 10 ayant un projet de création d'entreprise,
- 30 demandeurs d'emplois dont 10 ayant un projet de création d'entreprise.

Dans le cadre de cette expérimentation, le demandeur d'emploi règlera l'abonnement à La Cordée à un tarif préférentiel (15 € par mois au lieu de 29 €).

## 2°- Plan de financement prévisionnel

Dépenses	en €	Recettes	en €
achats	24 300	Métropole de Lyon	22 500
services extérieurs	30 000	État	22 500
autres services extérieurs	14 800	vente de produits	90 000
charges de personnel	38 800		
autres	27 100		
<b>Total</b>	<b>135 000</b>	<b>Total</b>	<b>135 000</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un soutien d'un montant de 22 500 € au profit de la SAS La Cordée.

## II - Action "Les Vitaminés de l'emploi" portée par la SARL Ferrand

### 1°- Présentation du projet

La SARL Ferrand porte une action innovante dénommée les "Vitaminés de l'emploi", qui a pour objectif de réinventer les modalités du recrutement des personnes éloignées de l'emploi, notamment via l'usage innovant d'outils numériques. Ce projet est fondé sur le diagnostic que les modes de recrutement classiques pénalisent les

personnes en insertion et il propose de se recentrer sur les attentes réelles de l'entreprise : la personnalité, les savoir-faire et les savoir-être.

Le projet repose sur une plateforme digitale proposée par trois dirigeants membres du Centre des jeunes dirigeants de Lyon et pouvant mobiliser un large réseau d'entreprises. Ce site est conçu comme un espace de rencontre entre candidats et employeurs permettant de dédramatiser cette relation à fort enjeu pour les deux parties.

Il doit permettre aux personnes éloignées de l'emploi de regagner confiance, retrouver du sens, être acteur de leur avenir et créer leur propre réseau.

Les candidats bénéficieront d'un atelier de 4 heures pour créer leur "profil vitaminé", mettant en avant leur personnalité et leurs compétences ainsi que les métiers qui les intéressent.

De leur côté, les entreprises peuvent proposer des offres d'emploi sous des formes innovantes, comme des vidéos présentant l'environnement de travail du poste et l'équipe au sein de laquelle se situe le poste proposé.

L'objectif est de créer un nouveau mode de mise en relation entre candidats et employeurs, basé sur la motivation et non plus sur le seul CV.

Les partenaires de l'emploi et de la formation pourront également proposer des vidéos pour mieux présenter les différents outils à la disposition des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Le projet proposé à la Métropole comprend :

- 10 ateliers portraits pour un total de 120 bénéficiaires,
- la mise en place d'ateliers santé pour mieux gérer la relation avec un futur employeur.

## 2°- Le plan de financement prévisionnel

Le modèle économique de la plateforme est d'abord basé, comme l'indique le budget ci-dessous, sur les contributions des entreprises pour mettre en ligne leurs offres d'emploi et faire connaître leur entreprise par des vidéos.

Dépenses	en €	Recettes	en €
prestations de services	40 000	Métropole de Lyon	25 000
plateforme	55 000	Ville de Lyon	3 000
services extérieurs	38 000	Pôle emploi	10 000
charges de personnel	30 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 000
		vente de produits	122 000
<b>Total</b>	<b>163 000</b>	<b>Total</b>	<b>163 000</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un soutien d'un montant de 25 000 € au profit de la SARL Ferrand pour l'action "les Vitaminés de l'emploi".

## III - Action portée par l'association ABSolidaires

### 1° - Présentation du projet

L'association ABSolidaires a été créée en 2016 à Lyon. Elle a pour objet la mise en place d'un dispositif de mutualisation dont les fonctions principales sont les suivantes :

- le développement de la mutualisation opérationnelle entre les membres de l'association,
- la recherche de financements complémentaires de manière collective et solidaire en associant des fondations, des entreprises publiques et privées aux actions conduites,

- la facilitation des partenariats et la mise en complémentarité,
- la création d'un espace d'innovation.

L'association souhaite intervenir en complémentarité de l'action des acteurs de l'insertion et de l'emploi à travers des objectifs suivants :

- construire un projet faisant consensus pour réunir des associations et des citoyens sur la question de la mutualisation au service de la lutte contre l'exclusion et pour l'insertion,
- définir des objectifs de travail faisant consensus entre ces acteurs dans un cadre juridique et organisationnel ad'hoc,
- réaliser un état des lieux des organisations concernées par ce projet et les informer de cette proposition afin qu'elles puissent, à court-moyen terme y adhérer, assorti d'un diagnostic prospectif des possibilités, attentes, potentiels de mutualisation,
- chercher à mutualiser des actions telles que la recherche de financements, difficiles pour des acteurs isolés,
- construire des supports de communication en adéquation avec les autres objectifs du projet et sa finalité,
- créer un club de "parrains-partenaires" d'ABSolidaires pour lui donner rapidement de la crédibilité et de la notoriété,
- s'assurer que ce projet s'intègre de la façon la plus cohérente et complémentaire possible à tous les dispositifs de mutualisation existants sur cet enjeu d'améliorer la lutte contre l'exclusion et de favoriser l'insertion sur la Métropole.

Une vingtaine d'associations se sont d'ores et déjà montrées intéressées par cette action et deux groupes de travail vont être lancés : "recherche de financement" et "innovation et partenariat".

## 2° - Plan de financement prévisionnel

Dépenses	en €	Recettes	en €
achats	1 500	Métropole de Lyon	5 000
services extérieurs	500	État	10 000
autres services extérieurs	39 000	cotisations membres et autres produits	26 000
<b>Total</b>	<b>41 000</b>	<b>Total</b>	<b>41 000</b>

Au vu de l'intérêt du projet en termes de structuration de l'offre d'insertion et de la mise en complémentarité des actions, il est proposé au Conseil de la Métropole d'accorder un soutien à hauteur de 5 000 € dans cette phase de démarrage sur présentation d'un bilan des actions conduites et notamment des réunions des groupes de travail ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions au profit des structures suivantes, pour leur programme d'actions 2017 :

- la SAS La Cordée : 22 500 €,

- la SARL FERRAND : 25 000 €,

- l'association ABSolidaires : 5 000 €,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la SAS la Cordée et la SARL Ferrand définissant notamment les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal, exercice 2017 - compte 6574 - fonction 444 - opération n° 0P36O4874A pour 52 500 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**